

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 05402

Numéro SIREN : 388 935 264

Nom ou dénomination : SUEZ RR IWS

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2022 sous le numéro de dépôt 12764



61, Rue Henri Regnault  
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**SUEZ RR IWS**

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

## **SUEZ RR IWS**

Société par actions simplifiée au capital de 21 353 843 €  
RCS Nanterre 388 935 264

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société SUEZ RR IWS,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SUEZ RR IWS relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme indiqué dans la partie « Immobilisations incorporelles » des « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe, les fonds de commerce comptabilisés à l'actif du bilan sont dépréciés lorsque la valeur de réalisation devient inférieure à la valeur comptable. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant permis la détermination de la valeur de réalisation de ces fonds de commerce.

Tel qu'indiqué dans la partie « Immobilisations financières » des « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur coût d'acquisition ou d'apport. A la date d'arrêté des comptes, ils sont dépréciés pour les ramener à leur valeur d'usage lorsque celle-ci est inférieure au coût historique. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur d'inventaire et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président prévu par les statuts et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

- Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 24 avril 2022

Julien HUVÉ

Associé



## **COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2021**

### **SUEZ RR IWS**

**Société par actions simplifiée**

**16 Place de l'Iris Tour CB 21 92040 PARIS LA DEFENSE cedex**

# Table des matières

Bilan actif.....	2
Bilan passif.....	3
Compte de résultat.....	4
ANNEXE.....	5
I - Faits caractéristiques de l'exercice.....	6
II - Evénements post-clôture.....	6
III - Principes, règles et méthodes comptables.....	7
1 - Note préliminaire.....	7
2 - Evolutions des principes et méthodes comptables sur l'exercice.....	7
3 - Immobilisations incorporelles.....	7
4 - Immobilisations corporelles.....	8
5 - Immobilisations financières.....	8
6 - Amortissement des immobilisations.....	8
7 - Dépréciation des immobilisations.....	8
8 - Dépréciation des terrains des Installations de stockage de déchets (ISD).....	9
9 - Titres de participation.....	9
10 - Stocks et en-cours.....	9
11 - Créances.....	9
12 - Provisions.....	10
13 - Provisions réglementées.....	12
14 - Charge d'impôt.....	13
15 - Honoraires des commissaires aux comptes.....	13
IV - Information sur la société consolidante.....	13
V - Notes sur le bilan.....	14
1 - Immobilisations.....	14
2 - Amortissements.....	15
3 - Provisions.....	16
4 - Créances et dettes.....	17
5 - Charges à payer.....	18
6 - Produits à recevoir.....	18
7 - Charges constatées d'avance.....	19
8 - Produits constatés d'avance.....	19
9 - Composition du capital social.....	20
10 - Liste des filiales et des participations.....	22
VI - Notes sur le compte de résultat.....	23
1 - Ventilation du chiffre d'affaires.....	23
2 - Transferts de charges.....	23
3 - Détail des charges et produits exceptionnels.....	23
4 - Quote-part des opérations faites en commun.....	24
5 - Répartition de l'impôt sur les bénéfices.....	24
6 - Fiscalité différée.....	Erreur ! Signet non défini.
VII - Autres Informations.....	24
1 - Rémunération des organes d'administration et de direction.....	24
2 - Ventilation de l'effectif moyen par catégorie :.....	24
3.1 - Tableau récapitulatif des engagements hors bilan.....	25
3.2 - Détail des engagements de crédit-bail.....	25
3.3 - Détail des engagements à caractère social.....	26

## Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 629 328	3 641 647	1 987 681	1 117 488
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	82 186 659	44 380 000	37 806 659	48 051 414
Avances sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>87 815 987</b>	<b>48 021 647</b>	<b>39 794 340</b>	<b>49 168 902</b>
Terrains				
Constructions	77 810	77 810	0	
Installations techniques, matériel	1 220	1 220	0	
Autres immobilisations corporelles	1 158 008	1 158 008	0	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>1 237 038</b>	<b>1 237 038</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	193 048 306	77 062 619	115 985 687	116 014 345
Créances rattachées à des participations	3 603 971	2 692 415	911 556	3 690 334
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>196 652 277</b>	<b>79 755 034</b>	<b>116 897 243</b>	<b>119 704 678</b>
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>	<b>285 705 302</b>	<b>129 013 719</b>	<b>156 691 583</b>	<b>168 873 580</b>
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>TOTAL Stock</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	8 567 588		8 567 588	3 741 857
Autres créances	4 135 238		4 135 238	3 471 394
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL Créances</b>	<b>12 702 826</b>	<b>0</b>	<b>12 702 826</b>	<b>7 213 251</b>
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	28 587		28 587	9 743
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>28 587</b>	<b>0</b>	<b>28 587</b>	<b>9 743</b>
Charges constatées d'avance				
<b>Total Actif Circulant (III)</b>	<b>12 731 414</b>	<b>0</b>	<b>12 731 414</b>	<b>7 222 993</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>298 436 716</b>	<b>129 013 719</b>	<b>169 422 997</b>	<b>176 096 573</b>

# Bilan passif

BILAN-PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel <span style="float: right;">Dont versé : 21 353 843</span>	21 353 843	21 353 843
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 025 291	2 025 291
Ecarts de réévaluation <span style="float: right;">Dont écart d'équivalence</span>		
Réserve légale	2 135 384	2 135 384
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées <span style="float: right;">Dont réserve des prov. fluctuation des cours :</span>		
Autres réserves <span style="float: right;">Dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :</span>		
<b>TOTAL Réserves</b>	<b>2 135 384</b>	<b>2 135 384</b>
Report à nouveau	-3 480 093	-12 621 490
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-901 755</b>	<b>9 141 397</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>21 132 670</b>	<b>22 034 425</b>
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques	13 858 037	9 039 007
Provisions pour charges	371 842	723 903
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>	<b>14 229 879</b>	<b>9 762 910</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	655
Emprunts et dettes financières divers <span style="float: right;">Dont emprunts participatifs :</span>		
<b>TOTAL Dettes financières</b>	<b>0</b>	<b>655</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	25 825	71 523
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 117 067	21 009 840
Dettes fiscales et sociales	5 026 391	2 547 036
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	221 184	301 152
Autres dettes	119 669 982	120 369 032
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>	<b>134 060 448</b>	<b>144 298 583</b>
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>134 060 448</b>	<b>144 299 238</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>	<b>169 422 997</b>	<b>176 096 573</b>

# Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	18 821 762	2 249 573	21 071 335	22 399 391
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>18 821 762</b>	<b>2 249 573</b>	<b>21 071 335</b>	<b>22 399 391</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			6 667	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			393 162	148 152
Autres produits			4 326	3 530
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>21 475 490</b>	<b>22 551 073</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			20 525 877	20 701 967
Impôts, taxes et versements assimilés			545 324	410 236
Salaires et traitements			5 636 827	3 951 079
Charges sociales			2 452 612	1 632 193
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	439 276	131 922
		Dotations aux provisions		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		3 085	6 630
Autres charges			4 839 738	7 060 811
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>34 442 740</b>	<b>33 894 838</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-12 967 250</b>	<b>-11 343 765</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			28 438 883	41 526 265
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 390 969	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>30 829 852</b>	<b>41 526 265</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			5 285 320	7 031 144
Intérêts et charges assimilées			385 449	3 261 147
Différences négatives de change			1 062	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>5 671 831</b>	<b>10 292 291</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>25 158 021</b>	<b>31 233 974</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>12 190 771</b>	<b>19 890 210</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 364 627	
Reprises sur provisions et transferts de charges			566 371	117 205
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>			<b>1 930 998</b>	<b>117 205</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			524 780	81 810
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 533 962	117 205
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			12 954 952	10 649 799
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>			<b>15 013 694</b>	<b>10 848 814</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)</b>			<b>-13 082 696</b>	<b>-10 731 609</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			9 829	17 203
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			<b>54 236 340</b>	<b>64 194 543</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			<b>55 138 095</b>	<b>55 053 145</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>			<b>-901 755</b>	<b>9 141 397</b>

## **ANNEXE**

## I - Faits caractéristiques de l'exercice

Le prolongement de la crise sanitaire résultant de la pandémie Covid-19, qui a donné lieu à la loi du 11 novembre 2021 étendant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, constitue un fait majeur de l'exercice écoulé.

Le 14 mai 2021, la société Veolia Environnement (« **Veolia** »), et la société Suez S.A. (« **Suez** ») (qui contrôle indirectement notre Société) ont annoncé la conclusion d'un accord de rapprochement pour l'acquisition de Suez par Veolia Environnement.

Le 22 octobre 2021, Veolia a notifié à la Commission Européenne son projet d'acquisition de Suez. Ce projet a été approuvé le 14 décembre 2021 par la Commission Européenne, sous réserve d'engagements de Veolia Environnement de céder certains actifs et activités, pour garantir le maintien de la concurrence dans les services liés à l'environnement à la suite de son rapprochement avec Suez.

Dans le cadre de cette acquisition, Veolia a pris des engagements auprès de la Commission Européenne consistant notamment en la cession à un ou plusieurs acquéreur(s) indépendant(s) de Veolia et de Suez, de certaines de ces activités liées aux déchets industriels spéciaux (ou déchets dangereux), dont certaines sont conduites par des filiales de notre Société. Les activités destinées à être cédées incluent une partie des activités d'enfouissement des déchets dangereux, d'incinération des déchets dangereux et de traitement physico-chimique des déchets dangereux du groupe Veolia, constituant le « **Périmètre Purple** » par opposition aux activités destinées à être conservées par Veolia constituant le « **Périmètre Red** ».

## II - Evénements post-clôture

Nous n'avons pas, à date, connaissance d'autres événements significatifs qui puissent impacter les comptes de notre société pour l'exercice clos au 31/12/2021, notamment en lien avec le conflit armé en Ukraine ou avec les sanctions internationales prises à l'encontre de la Russie.

Depuis la clôture de l'exercice 2021, Veolia a acquis l'intégralité du capital de Suez.

Préalablement à la cession du Périmètre Purple à laquelle s'est engagée Veolia dans le cadre de l'acquisition de Suez, des réorganisations internes au groupe Veolia sont envisagées afin de séparer les activités du Périmètre Purple de celles du Périmètre Red. Ces opérations de détournement sont en cours depuis la clôture de l'exercice 2021.

A l'issue de ces réorganisations, il est envisagé que notre Société cède ses participations dans les sociétés correspondant au Périmètre Purple, à savoir :

- 100 % des actions de la société Suez RR IWS Minerals France S.A.S. ;
- 100 % des actions de la société Suez RR IWS Chemicals France S.A.S. ;
- L'intégralité de sa participation (actuellement de 66 %) dans Scori S.A. ; et
- 100 % des actions de la société Scori Est S.A.S.
- 

Il vous est également précisé qu'aux fins d'intégration de notre Société au groupe Veolia, le siège social a été transféré au 427 route du Hazay, 78520 Limay, par décision du Président en date du 14 avril 2022, conformément à l'article 4 des statuts.

## III - Principes, règles et méthodes comptables

### 1 - Note préliminaire

Les comptes sont établis et présentés en euros. Les comptes ont été établis en application des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, à jour des règlements du Comité de la Réglementation Comptable intervenus depuis le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Ces comptes annuels sont élaborés et présentés dans le respect des principes comptables de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

### 2 - Evolutions des principes et méthodes comptables sur l'exercice

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant et permettre des comparaisons utiles d'un exercice à l'autre, toutes les opérations financières relatives aux participations et aux créances rattachées en capital, relatives à ce portefeuille, sont inscrites en résultat exceptionnel. Il s'agit notamment des dotations et reprises de provisions sur titres de participations et créances rattachées, ainsi que des pertes éventuelles relatives à ces éléments.

### 3 - Immobilisations incorporelles

#### Fonds de commerce

Les immobilisations incorporelles comprennent, outre la valeur du fonds commercial, des logiciels informatiques d'application et leurs modifications ultérieures, qui font l'objet d'un amortissement linéaire.

Le poste "fonds commercial " correspond aux fonds acquis ou apportés représentant l'activité des entités concernées. Les fonds de commerce sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les fonds commerciaux et les droits au bail sont amortis si leur durée de vie peut être estimée. Dans le cas contraire, un test annuel de perte de valeur est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur de réalisation (actualisation du cash-flow futur). Les cash-flows actualisés sont évalués à partir des budgets et prévisions en prenant en compte une valeur terminale.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur de réalisation devient inférieure à leur valeur comptable.

## Éléments constitutif du fond commercial

Composition	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette
NEANT			
<b>TOTAL</b>	0	0	0

### 4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

### 5 - Immobilisations financières

Les frais d'acquisition des immobilisations financières (Droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte, ...) sont constatés dans le coût d'entrée de l'actif.

### 6 - Amortissement des immobilisations

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	1 à 20 ans
Agencement et Aménagement	Linéaire	1 à 20 ans
Installations Techniques	Linéaire	1 à 15 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel Informatique et autres	Linéaire	1 à 15 ans

Sauf mention contraire, les dotations aux amortissements sont comptabilisées au sein des charges d'exploitation.

### 7 - Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations peuvent faire l'objet de dépréciations quand leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Dans une optique de continuité de l'utilisation des immobilisations, la dépréciation est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Dans une optique de cession, la dépréciation est calculée en fonction de la valeur de cession nette des coûts de transaction.

## 8 - Dépréciation des terrains des Installations de stockage de déchets (ISD)

Les terrains des ISDND sont dépréciés au prorata de la consommation du vide de fouille inscrit dans les arrêtés préfectoraux.

## 9 - Titres de participation

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Une dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à la valeur d'utilité, appréciée notamment par rapport à la valeur intrinsèque, ou à la valeur de rendement. Dans le cas où notre société déciderait d'effectuer une cession de titres, et que la valeur comptable de ces derniers soit supérieure à la valeur de marché, une dépréciation complémentaire serait passée afin de s'aligner à la valeur des titres.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime que son engagement est supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte d'actif.

## 10 - Stocks et en-cours

Ils sont comptabilisés au coût d'achat net des rabais, remises et ristournes obtenues.

L'évaluation de ce stock s'effectue selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Si la valeur actuelle des stocks est inférieure à leur coût d'entrée (vétusté, baisse des cours, etc...), alors les stocks sont évalués pour leur valeur actuelle au moyen d'une provision pour dépréciation.

## 11 - Créances

Les créances d'exploitation sont inscrites pour leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Les règles de dépréciation des créances clients échues s'établissent comme suit :

- créances clients échues comprises entre 6 et 9 mois d'ancienneté : dépréciation à hauteur de 40%
- créances clients échues comprises entre 9 et 12 mois d'ancienneté : dépréciation à hauteur de 60%
- créances clients échues depuis plus de 12 mois : dépréciation à hauteur de 80%.

La société applique les règles du Groupe à l'exception de cas spécifiques documentés par le management.

## 12 - Provisions

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable, conformément au règlement ANC n°2018-07 sur les passifs.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture.

### a) Provision pour coûts de traitement ou d'élimination des déchets

Le traitement ou l'élimination des déchets pouvant être réalisés sur l'exercice comptable suivant, la future charge qu'il représente est constatée lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires à la réception des déchets.

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice. Néant.

### b) Provision pour réaménagement et suivi long terme des installations de stockage de déchet

En application de l'avis du CNC n°2000 – 01, une provision pour remise en état et suivi long terme des installations de stockage de déchets est comptabilisée au fur et à mesure des dégradations occasionnées par l'exploitation du site conformément aux obligations légales.

Les provisions pour réaménagement concernent les coûts nécessaires à la constitution de la couverture servant à la protection contre les infiltrations d'eau et à l'intégration du site réaménagé dans l'environnement. Elles sont calculées site par site, en fonction du coût de couverture retenu, au prorata de l'utilisation de chaque site et sous déduction des travaux déjà effectués.

Les provisions pour suivi long terme sont constituées par les coûts de reprise de la couverture, d'entretien et de contrôle des réseaux d'eaux souterraines et superficielles, de collecte et traitement des lixiviats et du biogaz pendant 30 ans pour les sites fermés avant le 1er Juillet 2016 ou 25 ans pour les sites ouverts après le 1er Juillet 2016. Elles sont calculées site par site et sont constituées pendant la période d'exploitation du site. Elles font l'objet d'une actualisation financière correspondant à l'évaluation à la date de clôture, de la valeur actuelle des décaissements qui devront être engagés pendant la période de trente ans suivant la fermeture, conformément aux obligations mentionnées dans les arrêtés préfectoraux de fermeture des sites.

Le montant utilisé des reprises de provisions pour risques et charges s'élève à 0 k€, pour un total de 0 k€. Néant.

### c) Provisions pour Gros Entretien et Renouvellement (G.E.R.)

Parmi nos obligations contractuelles, figure l'obligation de renouveler les installations afin de maintenir en état normal de fonctionnement les outils de production qui nous sont confiés par les collectivités locales dans le cadre de contrats d'exploitation ou de délégation de service public.

La base de calcul de ces provisions correspond au coût de remplacement des installations. Pour les matériels dont la date de fin de vie est antérieure à la fin de contrat, la dotation est calculée, matériel par matériel, en répartissant la valeur de remplacement sur la durée de vie du bien. Les dépenses effectuées à ce titre donnent lieu à des reprises de la provision dotée à cet effet.

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice. Néant.

#### **d) Provisions pour litiges fiscaux**

Les conséquences financières à la suite des litiges fiscaux sont comptabilisées par voie de provisions pour les montants notifiés ou acceptés ou considérés comme présentant une sortie de ressource probable pouvant être déterminée de manière fiable.

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice Néant.

#### **e) Provision pour médailles du travail**

Les médailles du travail récompensent l'ancienneté des services effectués par toute personne salariée ou assimilée. Conformément à l'avis du CNC n°2004-05 du 25 mars 2004, une provision relative aux gratifications versées à l'occasion de la remise des médailles du travail est enregistrée dans les comptes.

Le montant s'élève à 72 k€ à la fin de l'exercice.

#### **f) Provision pour traitement des terres polluées**

Une partie croissante de l'activité de certaines entreprises du groupe consiste en la réception et la valorisation de terres polluées. Le traitement de valorisation se fait dans des bio centres (traitement physico-biologique).

Le traitement pouvant s'étaler sur plusieurs mois, la future charge qu'il représente est constatée à la réception des terres lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Une étude a déterminé un ratio standard de charges à la tonne de terres polluées à traiter qui est appliqué et repris progressivement en fonction des étapes de traitement exécutées. Si les terres polluées présentent des caractéristiques exceptionnelles, des provisions complémentaires particulières sont passées pour couvrir les charges engendrées (évacuations externes, application de TGAP, . . .).

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice. Néant.

## **g) Provision pour démantèlement**

Le coût d'une immobilisation corporelle inclut le coût de son démantèlement lorsque l'entreprise encourt de telles obligations. En conséquence, un composant, d'un montant égal au coût prévisionnel actualisé des travaux de démantèlement, est inscrit à l'actif pour chacun des sites industriels de la société et amorti sur la durée théorique d'exploitation. Dans le même temps une provision d'un même montant est créée au passif.

Compte tenu des obligations afférentes aux installations classées définies par le code de l'environnement en ses articles L511 et suivant, la société a comptabilisé des actifs de démantèlement et les provisions correspondantes pour chacun de ses sites de traitement.

Ces montants ont été estimés sur la base du retour d'expérience de démantèlement déjà réalisés et/ou de devis. Les opérations de démantèlement génèrent une augmentation de la valeur vénale du terrain dont il est tenu compte dans le calcul.

Le composant démantèlement enregistré dans le poste constructions d'un montant de 0 k€ est amorti sur la durée de vie du site, une charge de désactualisation de la provision est constatée chaque année en charge financière.

L'amortissement cumulé à la fin de l'exercice s'établit à 0 k€. Néant.

Les arrêtés préfectoraux ne précisant pas de date de fin d'exploitation, la durée de vie résiduelle des installations existantes au 1er janvier 2005 a été fixée à 20 ans, ces sites de création ancienne ont fait l'objet de nombreux travaux d'amélioration successifs et il n'est pas possible de déterminer une date effective de démarrage. S'agissant de la durée de vie des installations nouvelles, celle-ci est fixée à 30 ans pour tenir compte des spécificités de l'activité de traitement des déchets dangereux.

Ces provisions, certaines dans leur principe, mais dont la date précise de démantèlement n'est fixée ni par les autorités ni arrêtée par la société, ne sont pas déduites du résultat fiscal.

Les taux retenus pour le calcul de l'actualisation des actifs et provisions pour démantèlement sont ceux généralement appliqués au sein du groupe Suez Environnement, à savoir :

- Taux d'actualisation 5%
- Taux d'inflation 1,90%

## **13 - Provisions réglementées**

### **a) Amortissements dérogatoires**

La société constitue une provision au titre des amortissements dérogatoires. Cette provision représente le montant des amortissements déduits du résultat en application de la réglementation fiscale par anticipation par rapport au plan d'amortissement comptable des immobilisations.

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice. Néant.

## 14 - Charge d'impôt

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2008, la société est intégrée au sein du groupe d'intégration fiscale de Suez Groupe - SIREN : 433 466 570 Tour CB 21 - 16 place de l'Iris 92040 Paris La Défense.

La création de ce groupe fiscal a donné lieu à la conclusion d'une convention d'intégration fiscale entre SUEZ et la société. Conformément au principe de neutralité, la convention d'intégration fiscale prévoit l'obligation pour SUEZ de restituer à la société les économies d'impôt résultant de l'utilisation de ces déficits dès qu'elle redevient bénéficiaire.

## 15 - Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	Montant HT
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	11 621
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
<b>Honoraires totaux</b>	<b>11 621</b>

## IV - Information sur la société consolidante

Au 31/12/2021, notre société est consolidée selon la méthode d'intégration globale dans les comptes de la société Suez Groupe (Siren 433 466 570) dont le siège social se trouve à l'adresse suivante :

Tour CB21  
16 Place de l'Iris  
92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX

# V - Notes sur le bilan

## 1 - Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	86 751 273		1 064 715	
	Terrains				
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	77 810		0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 220		0	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique	1 158 008		0	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 237 038</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	198 646 331		8 342	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>198 646 331</b>	<b>0</b>	<b>8 342</b>	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>286 634 642</b>	<b>0</b>	<b>1 073 057</b>	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			87 815 987	
	Terrains				
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			77 810	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			1 220	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique			1 158 008	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 237 038</b>	<b>0</b>
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	2 002 396		196 652 277	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>0</b>	<b>2 002 396</b>	<b>196 652 277</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>0</b>	<b>2 002 396</b>	<b>285 705 302</b>	<b>0</b>

## 2 - Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon leurs durées réelles d'utilisation conformément à l'avis 2005-D du CNC, ces données sont les suivantes

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		3 202 371	439 276		3 641 647		
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements	77 810			77 810		
Installations techniques, matériels et outillages							
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	1 220			1 220		
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 158 008			1 158 008		
	Emballages récupérables et divers						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)</b>		<b>1 237 038</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 237 038</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>4 439 409</b>	<b>439 276</b>	<b>0</b>	<b>4 878 685</b>		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais établissement							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
Installations techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations :							
Installations Techniques							
Installations générales							
Matériels de transport							
Matériels de bureau.							
Emballages							
<b>CORPO.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Acquisition de titres							
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

### 3 - Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour litige	649 799	0	349 799	300 000
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	74 104	3 405	5 667	71 842
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	9 039 007	5 713 037	894 007	13 858 037
<b>TOTAL (II)</b>	<b>9 762 910</b>	<b>5 716 442</b>	<b>1 249 473</b>	<b>14 229 879</b>
Provisions sur immos incorporelles	34 380 000	10 000 000		44 380 000
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	78 559 582	0	1 496 962	77 062 619
Provisions sur autres immos financières	382 072	2 526 915	216 572	2 692 415
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>113 321 653</b>	<b>12 526 915</b>	<b>1 713 534</b>	<b>124 135 034</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>123 084 564</b>	<b>18 243 357</b>	<b>2 963 007</b>	<b>138 364 913</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 085	5 667	
Dont dotations et reprises financières		5 285 320	2 390 969	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		12 954 952	566 371	
dépréciations des titres mis en équivalence				

## 4 - Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				3 603 971	3 603 971	
Prêts						
Autres immos financières						
<b>TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE</b>				<b>3 603 971</b>	<b>3 603 971</b>	<b>0</b>
Clients douteux ou litigieux						
Clients et comptes rattachés				8 567 588	8 334 714	232 874
Créances représentatives de titres prêtés						
Personnel et comptes rattachés				1 938	1 938	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				0	0	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices					
	Taxe sur la valeur ajoutée			2 469 267	2 469 267	
	Autres impôts			30 091	30 091	
	Etat - divers			1 105	1 105	
Groupes et associés				189 591	189 591	
Débiteurs divers				1 443 246	1 443 246	
<b>TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT</b>				<b>12 702 826</b>	<b>12 469 952</b>	<b>232 874</b>
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL DES CREANCES</b>				<b>16 306 797</b>	<b>16 073 923</b>	<b>232 874</b>
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		0		0		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers						
Fournisseurs et comptes rattachés		9 117 067		9 106 376	10 690	
Personnel et comptes rattachés		2 800 888		2 800 888		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 378 179		1 378 179		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					
	Taxe sur la valeur ajoutée	712 417		712 417		
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts	134 906		134 906		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		221 184		221 184		
Groupes et associés		119 425 778		119 425 778		
Autres dettes		244 204		244 204		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance						
<b>TOTAL DES DETTES</b>			<b>134 034 623</b>	<b>134 023 933</b>	<b>10 690</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice						



## 7 - Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
NEANT	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

## 8 - Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
NEANT	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

## 9 - Composition du capital social

Nombre d'associés personnes morales :	1	Nombre de parts correspondantes :	1 400 252
Nombre d'associés personnes physiques :		Nombre de parts correspondantes :	

### Capital détenu par les personnes morales :

IDENTIFICATION		CAPITAL DETENU		ADRESSE			
Dénomination	SIREN	% détention	Nombre de parts	N°	Voie	CP	Commune
SUEZ GROUPE	410118608	100	1 400 252	16	PLACE DE L'IRIS	92400	PUTEAUX
		100	1 400 252				

### Capital détenu par les personnes physiques :

Nom	Prénom	% détention	Nombre de parts	N°	Voie	CP	Commune
			NEANT				

## Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	21 353 843						21 353 843
Primes d'émission, de fusion, d'apport ....	2 025 291						2 025 291
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	2 135 384						2 135 384
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-12 621 490				9 141 397		-3 480 093
Résultat de l'exercice	9 141 397	-901 755	9 141 397				-901 755
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées		0	0				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>22 034 425</b>	<b>-901 755</b>	<b>9 141 397</b>	<b>0</b>	<b>9 141 397</b>	<b>0</b>	<b>21 132 670</b>



## VI - Notes sur le compte de résultat

### 1 - Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises			0%
Production vendue biens			0%
Production vendue services	21 071 335	22 399 391	-6%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	18 821 762	19 905 591	-5%
Chiffres d'affaires nets-Export	2 249 573	2 493 800	-10%
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>21 071 335</b>	<b>22 399 391</b>	<b>-6%</b>

### 2 - Transferts de charges

Transferts de charges	Exploitation
Transferts de charges d'exploitation	387 495
Transferts de charges financières	0
Transferts de charges exceptionnelles	0
<b>TOTAL</b>	<b>387 495</b>

### 3 - Détail des charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes Fiscales	185	
Abandons de Prêts	216 572	
Charges de restructuration de personnel	308 026	
Sortis des titres	1 533 962	
Provision pour risque Prêt BIOVALE	428 037	
Dépréciation Prêts FAURE et BIOVALE	2 526 915	
Cession Titres		1 363 267
Remboursement Dépôt de Garantie		1 360
Reprise Provision restructuration		349 799
Reprise de la dépréciation Prêts		216 572
<b>TOTAL</b>	<b>5 013 697</b>	<b>1 930 998</b>

## 4 - Quote-part des opérations faites en commun

Néant

## 5 - Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Pour les sociétés dont le CA HT 2021 < 250 millions d'€, le taux d'IS est de 26,5%.  
Pour les sociétés dont le CA HT 2021 > 250 millions d'€, le taux d'IS est de 27,5 %.  
Une contribution sociale de 3,3% s'ajoute sur la partie de l'impôt supérieure à 763 000€.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Taux (%)	Impôt
Résultat courant	12 190 771	0,00%	0
Résultat exceptionnel (y compris participation)	-13 082 696	0,00%	0
Résultat comptable (avant IS)	-891 926	0,00%	9 829

## VII - Autres Informations

### 1 - Rémunération des organes d'administration et de direction

Aucune rémunération n'a été allouée aux organes d'administration et de direction.

### 2 - Ventilation de l'effectif moyen par catégorie :

Effectif	Effectif moyen salarié	
	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	40	38
Agents de maîtrise	5	3
Employés et techniciens	1	4
Ouvriers		
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>45</b>

### 3.1 - Tableau récapitulatif des engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Engagements donnés (à détailler)</b>				
E.I.R.E (BNP - CAUTION INTERNATIONALE)	804 728	0	0	804 728
ECOLTECNICA SPA (BNP GARANTIE PAIEMENT ETRANGER)	1 000 000	0	0	1 000 000
Ex teris (chantier chesterfield)	11 352 000	0		11 352 000
Autres engagements donnés (ING - 150K€)	150 000	150 000		
Autres engagements donnés - ING Equipment Lease Belgium SA	1 784 000	1 784 000		
		0		
		0		
<b>I. Total engagements donnés (A+B+C)</b>	<b>15 090 728</b>	<b>1 934 000</b>	<b>0</b>	<b>13 156 728</b>
<b>Engagements reçus (à détailler)</b>				
		0		
NEANT		0		
		0		
		0		
		0		
		0		
<b>II. Total engagements reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.2 - Détail des engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
<b>Valeur d'origine</b>					0
<b>Amortissements :</b>					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Dotation de l'exercice					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Redevances payées :</b>					
· Cumuls exercices antérieurs			NEANT		0
· Exercices					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Redevances restant à payer :</b>					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur résiduelle :</b>					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.3 - Détail des engagements à caractère social

Les variations des montants des engagements de la société sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
<b>Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture</b>	<b>1326</b>	<b>1643</b>
Coût des services rendus	72	73
Intérêt sur la dette actuarielle	9	11
Modifications de régime	18	6
Acquis/Cession hors business combination	-14	8
Réductions	-73	0
PGA - hypothèses financières	-1	-82
PGA - hypothèses démographiques	88	-333
Prestations payées	-23	0
Autres	0	0
<b>Valeur actualisée de l'obligation à la clôture</b>	<b>1402</b>	<b>1326</b>

Les indemnités de fin de carrière sont allouées aux salariés en fonction de leurs salaires et de leur ancienneté conformément à la convention collective.

Les hypothèses de calcul retenues au niveau du groupe sont les suivantes :

Taux d'actualisation moyen : 0,71 %

Dont inflation : 1,6 %

Mortalité : INSEE TGH-TGF 2005

En conformité avec les nouvelles dispositions de l'IFRS IC portant sur IAS19, la méthode de calcul des engagements de retraite pour la part des régimes à prestations définies à été revue sur l'exercice 2021 : l'engagement correspondant est désormais étalé sur la période de répartition des droits et non sur la durée de présence du salarié. Cette réforme induit une diminution des engagements de retraite.

## **SUEZ RR IWS**

Société par actions simplifiée au capital de 21.353.843 euros  
R.C.S. Nanterre – 388 935 264  
Siège social : 427 route du Hazay, 78520 Limay  
(la « **Société** »)

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 29 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
le 29 avril,

la société SUEZ GROUPE, société par actions simplifiée au capital de 3.371.214.942 euros ayant son siège social 21 rue la Boétie, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 410 118 608, représentée par sa Présidente, la société Suez S.A., elle-même représentée par son Directeur Général, Monsieur Sébastien Daziano,

détenant l'intégralité des actions composant le capital social de la Société et agissant ainsi en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

après avoir pris connaissance :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et

après constaté que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. modification de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts de la Société ;
4. changement de Président de la Société ;
5. pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités,

a pris les décisions suivantes :

## **PREMIERE DECISION**

### *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021*

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels dudit exercice, approuve ledit rapport ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés et faisant ressortir une perte de 901.755 euros.

En conséquence de qui précède, l'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

## **DEUXIEME DECISION**

### *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021*

L'Associé Unique, sur proposition du Président et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se soldent par une perte de 901.755 euros euros, décide de l'affecter au compte de report à nouveau.

## **TROISIÈME DECISION**

### *Modification de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts de la Société*

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale la dénomination suivante :

« SARPI HAZARDOUS WASTE SERVICES HOLDING ».

L'Associé Unique décide, en conséquence de ce qui précède, la modification de l'article 3 des statuts de la Société comme suit :

#### **« ARTICLE 3 - DENOMINATION »**

*La présente société par actions simplifiée a pour dénomination sociale : **SARPI HAZARDOUS WASTE SERVICES HOLDING** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

## **QUATRIÈME DECISION**

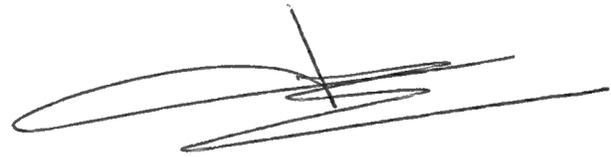
### *Changement de Président de la Société*

L'Associé Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Azad Kibarian de ses fonctions de Président de la Société avec effet immédiat, décide de nommer Monsieur Cédric L'Elchat, né le 14 février 1971 à Pabu, France, et demeurant 53 Rue du Chevalier de la Bar, 59139 Wattignies, France, en qualité de nouveau Président de la Société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

## **CINQUIÈME DECISION**

### *Pouvoirs en en vue de l'accomplissement des formalités*

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications partout où besoin sera, conformément à la loi.



---

**SUEZ GROUPE S.A.S.**

Représentée par Monsieur Sébastien Daziano, *Directeur Général*